



PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



DELEGATIONS DE SIGNATURE

données par

M. Gérard GAVORY
Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite



Arrêté du 03 juin 2019
signé par le Préfet de la Manche :
M. Gérard GAVORY

NUMERO SPECIAL N° 2



LE CONTENU INTEGRAL DES TEXTES ET/OU LES DOCUMENTS ET PLANS ANNEXES
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :
<http://www.manche.gouv.fr>
RUBRIQUE : PUBLICATION - ANNONCES ET AVIS - RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE	2
II - DIVERS.....	2
PREFECTURE DU CALVADOS	2
<i>Arrêté préfectoral du 3 juin 2019 donnant délégation de signature à M. le Préfet du Calvados.....</i>	2

I – DELEGATIONS DE SIGNATURE

II - DIVERS

Préfecture du Calvados

Arrêté préfectoral du 3 juin 2019 donnant délégation de signature à M. le Préfet du Calvados

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 7 mai 2019 portant nomination de M. Gérard GAVORY, Préfet de la Manche ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Laurent FISCUS, Préfet du Calvados ;

Vu le SUP AIP 138/19 du 16 mai 2019 créant les ZIT et ZRT à l'occasion des commémorations du 75ème anniversaire du Débarquement ;

ARRÊTE

Art 1 : Délégation est donnée à M. Laurent FISCUS, Préfet du Calvados, à l'effet de signer :

- les arrêtés d'accréditation pour la pénétration des espaces temporaires (ZIT/ZRT) créés à l'occasion des commémorations du 75ème anniversaire du Débarquement, pour l'espace aérien du département de la Manche.

Art 2 : Le Secrétaire général de la préfecture et la Directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé : le Préfet, Gérard GAVORY



Département de la Manche - Imprimerie administrative Directeur de la publication : M. le secrétaire général de la préfecture
